



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Communiqué de presse

Parachèvement de l'autoroute 19 : d'autres alternatives sont possibles

Laval, le 21 octobre 2014 – Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval a déposé et présenté [son mémoire concernant le parachèvement de l'autoroute 19](#) devant le Bureau d'audiences publiques en environnement.

Le CRE de Laval soutient que l'analyse derrière l'argumentation du ministère des Transports du Québec est incomplète et qu'elle est le résultat d'une vision de l'aménagement du territoire complètement dépassée. Si le CRE de Laval est d'avis que le projet de parachèvement ne règlera pas le problème de la congestion routière à moyen et long terme, il s'interroge également sur le coût de celui-ci (évalué à près de 600 millions de dollars) en pleine période d'austérité gouvernementale.

« Partout dans le monde, les villes sont en réflexion. Elles tentent de réduire les gaz à effet de serre, la pollution, la congestion. Elles cherchent des solutions ».

« L'important est de valoriser la ville, ce que l'on ne peut tout simplement pas faire en misant sur l'automobile et en augmentant la capacité routière ». Madame Catherine Trautmann, ancienne mairesse de Strasbourg.

Pour toutes les raisons énumérées dans son mémoire, le CRE de Laval propose plutôt un boulevard urbain ainsi que l'implantation d'un réel réseau de voies réservées sur tout le réseau autoroutier et les grands boulevards urbains de la Grande région métropolitaine de Montréal pour les transports collectif, actif et le covoiturage.

De plus, l'aménagement du territoire doit se réaliser en respectant la capacité de support des écosystèmes et la capacité de payer des Québécoises et des Québécois tout en favorisant et en encourageant un réel développement durable.

-30-

Source : Guy Garand
Directeur général
Conseil régional de l'environnement de Laval